

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 30 Septembre 2016

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 30 Septembre 2016, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Perrine CHARVOLIN-VOLTA
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 Août 2016

Les procès-verbaux ont été reçus par l'ensemble des membres. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 16/09/2016 :

- Carnet de commandes : 5.7M€ (hors Carnot)
- Carnet de négociation : 8M€, se stabilise à une position haute
- Facturation : 5.3M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

La société va entrer au capital de la société Bee Healthcare à hauteur de 6% pour un montant de 83 000€.

3. Information/ consultation concernant le suivi du plan de formation 2016 et préparation du plan de formation 2017

Les tableaux du suivi des formations en cours sur l'année 2016 et du plan prévisionnel pour l'année 2017 ont été présentés.

Aucune remarque particulière n'a été formulée sur ces documents.

4. Information / consultation concernant le suivi du contrat de génération mis en place en mars 2015, pour une durée de 3 ans (bilan à mi-parcours)

Un bilan intermédiaire du contrat de génération signé le 24 Mars 2015 est présenté.
Ce document se base sur le suivi des indicateurs qui ont été mis en place dans ce contrat.
Ces indicateurs font ressortir que les points envisagés dans le plan initial ont été respectés.

5. Discussion sur la possibilité de mise en place du télétravail pour les salariés de Centrale Innovation

Une consultation a été faite auprès des salariés sur l'intérêt de la mise en place du télétravail au sein de Centrale Innovation.

18 salariés ont répondu à cette enquête. Sur ces 18, 11 se disent intéressés par la mise en place du télétravail.

Il est rappelé que, légalement, la mise en place du télétravail peut être demandée par le salarié ou proposée par l'employeur (Le télétravail revêt un caractère volontaire pour le salarié et l'employeur concernés). A ce jour il n'y a pas de demande de l'employeur, les seules demandes sont issues des salariés.

La Direction de Centrale Innovation a consulté le service du personnel de l'Ecole Centrale de Lyon et du CNRS sur ce sujet. Ces deux services du personnel sont en attente d'un arrêté ministériel précisant les modalités de mise en place du télétravail au sein de la fonction publique avant de répondre aux demandes des agents déjà effectuées. Aucun personnel ne bénéficie donc à ce jour du télétravail, ni ceux des Ecoles, ni ceux du CNRS.

La mise en place du télétravail pour les salariés de Centrale Innovation créerait donc des disparités entre les personnels présents dans les laboratoires.

Au regard de ces différents éléments, il est décidé de ne pas entrer dans les négociations pour la mise en place d'un accord de travail sur le télétravail dans l'immédiat.

6. Questions diverses

- Aucune question diverse n'a été posée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le *Mercredi 26 Octobre 2016 à 8h30*.

A Ecully, le 30 Septembre 2016,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

